



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Séjour ski projet jeunes, Participation des familles

DEL-2012-019

Numéro de la délibération : 2012/019

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 08/02/2012

Date de convocation du conseil : 02/02/2012

Date d'affichage de la convocation : 02/02/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE.

Étaient représentés : M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ par Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Maryvonne OLIVIERO par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL par M. Pierre GIRALDON

Étaient absents : M. Claude LE BARON, Mme Nicole ROUILLARD

Séjour ski projet jeunes, Participation des familles

Rapport de Nelly BURLLOT

Dans le cadre du projet animation jeune, un séjour à la neige est programmé, pour 16 jeunes de 14 à 17 ans, du 11 au 18/02/2012, dans les Pyrénées à Jurvielle.

Le montant de la participation des familles est fixé à 260 euros par jeune. Ce tarif est applicable pour les pontivyens ; pour les jeunes des communes extérieures, une majoration de 20 % sera demandée.

Nous vous proposons :

- ♣ de donner un avis favorable à ce projet.
- ♣ de fixer les participations des familles telles que définies ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 9 février 2012

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**